Ville de
GOMMEGNIES
Vivre au cœur du bocage

Compte rendu du Réunion du Conseil Municipal de Gommegnies du 11/01/2024
Présidé par M. Benoît GUIOST, Maire

État de présence :

Membre (Maire, adjoints, conseillers)	Présent(e)	Absent(e)	Procuration	Excusé(e)	Pouvoir	Membre (Maire, adjoints, conseillers)	Présent(e)	Absent(e)	Procuration	Excusé(e)	Pouvoir
Benoît GUIOST	X					Clément PETITPREZ			X		Christine BISIAUX
Christiane VITO	X					Clothilde FRESSANCOURT	X				
Yvon BRUNELLE			X		Benoît GUIOST	David LOCQUENEUX	X				
Carine FREHAUT	X					Claudine RIBAUCOURT	X				
Maxime HONORE	X					James Piret				X	
Christine BISIAUX	X					Alexandra LERCH	X				
Thierry SALOMEZ	X					Jean DEROISSART	X				
Chantal PISSON	X					Noemi DEVALLEZ	X				
Sébastien DUBRAY	X					Sébastien LOUVRIER	X				
Elisabeth CARPENTIER	X										

Nombre de présents : 16 - Nombre de procurations : 2 - Nombre total de voix : 18

M. Benoît GUIOST, Maire ouvre la séance à 20H13

Point n° 1 : Approbation du compte-rendu de la séance précédente

M. le Maire propose à l'assemblée de parcourir le compte rendu de la réunion précédente pour pouvoir le valider et le publier.
M. le Maire demande à l'assemblée s'il y a des commentaires sur le compte-rendu de la séance précédente. Aucun commentaire n'est fait.
M Deroissart fait remarquer que sur le site de la commune le dernier compte-rendu présent est celui du conseil municipal de juillet 2023.
M. le Maire lui explique que les comptes-rendus doivent être validés au conseil municipal suivant et faire l'objet d'un procès-verbal, c'est pourquoi celui du mois de novembre 2023 n'est pas mis sur le site car la validation doit se faire aujourd'hui.
M. Deroissart demande si la rencontre avec le président de Noréade a bien eu lieu, comme noté dans le compte-rendu de la réunion précédente.
M. le Maire lui répond que "oui" et que les détails seront donnés lors du dernier point de l'ordre du jour.
M. le Maire demande à l'assemblée de valider le compte-rendu de la séance précédente tel qu'il est présenté ce jour.

Nombre d'élus présents : **16** Votants (élus présents et pouvoirs) : **18** Exprimés : **18**

Votes pour : **14** Abstentions et nuls : **0** Votes contre : **4**

Le point est approuvé à la majorité

Point n° 2 : Désignation du secrétaire de séance

David Locqueneux est désigné secrétaire de séance

Point n° 3 : Compte-rendu des décisions prises par le maire sous délégation du conseil municipal

M. le Maire déclare qu'il n'a pas pris de décision sous délégation du Conseil Municipal depuis le dernier conseil.

Point n° 4 : Présentation du projet de micro-crèche dans l'ancienne école Georges Brassens

M. le Maire présente Mme Clarisse Nicolas à l'assemblée. Mme Nicolas est intéressée depuis plus de 18 mois par les locaux de l'ancienne MAM et des salles Brassens pour l'installation d'une micro-crèche.
Mme Nicolas se présente comme étant actuellement responsable d'agence pour un bailleur social, en reconversion professionnelle depuis 2 ans. Mme Nicolas habite à Saint Waast la Vallée, et souhaite implanter sa micro-crèche sur la commune de Gommegnies, suite à fermeture de la MAM,de nombreux parents sont demandeurs.
Les locaux sont intéressants car ils sont déjà aménagés pour accueillir des enfants.
Mme Nicolas est en relation avec la PMI. Il s'agira d'une micro-crèche capable d'accueillir 12 enfants simultanément, et d'après la PMI, il serait possible par la suite d'avoir un agrément pour 14 enfants.
Le personnel de la micro-crèche sera composé de : 4 encadrants dont un éducateur de jeunes enfants qui possède les références techniques nécessaires, et Mme Nicolas sera gestionnaire. Actuellement elle n'a pas de diplôme concernant la petite enfance, mais c'est en cours, elle passe son CAP petite enfance durant cette année.
La micro-crèche sera ouvert de 7h30 à 18h30. Les tarifs seront ceux réglementés par la CAF afin que les parents puissent bénéficier des aides de celle-ci, Mme Nicolas assure que le tarif sera de moins de 10 € : repas et changes compris.
Un questionnaire sera distribué aux habitants de Gommegnies-Carnoy afin d'identifier les besoins.
Mme Nicolas précise que pour le moment, elle n'a pas de retour concernant sa demande de subvention à la CAF pour l'achat.
M. Locqueneux : "peut-on déjà inscrire les enfants ? "
Mme Nicolas : "non" pour le moment il s'agit de boucler la partie financement du projet. Tant qu'il n'y a pas de promesse d'achat validée, les inscriptions ne seront pas ouvertes.
Mme Nicolas précise qu'il y a également quelques travaux à effectuer pour être conforme à la réglementation. Les travaux pourraient débuter au début de l'été pour une ouverture en Octobre-Novembre. Si le projet se déroule correctement, les inscriptions pourraient alors débuter au début de l'été.
Mme Lerch :"quelles sont les fonctions des autres personnes ?
Mme Nicolas : "en plus de l'éducateur, il y aura une auxiliaire de puériculture et 2 CAP petite enfance".
Mme Fressancourt : "le personnel est-il recruté et connu ?
Mme Nicolas : "Non"
M. Deroissart : "Quel est le protocole d'occupation des locaux ?"
Mme Nicolas : "Il s'agit d'un achat", les devis sont en cours, à priori l'achat s'élèverait à 200 000 €. Pour la viabilité du projet, les travaux d'aménagement sont estimés à 100 000 € : changement de menuiserie, chaudière, ajout d'un dortoir à l'étage,..
Mme Fressancourt : "La micro-crèche fonctionnerait-elle le week-end également ?"
Mme Nicolas répond que non sauf s'il y a une grosse demande.
M. Locqueneux : "Est-ce que les salles Brassens font parties de la vente ?"
M. le Maire :"Oui l'ensemble serait vendu à Mme Nicolas et la vente fera l'objet d'une délibération".
Mme Nicolas ajoute qu'elle pourra prévoir des activités en partenariat avec la commune, les associations, des échanges inter-générationnels,..
Et précise qu'elle a un diplôme en parallèle de diététicienne nutritionniste, et à l'avenir elle pourrait proposer une livraison de repas bio avec des produits locaux par un prestataire.
M. le Maire souhaitait informer le conseil municipal de l'avancement du projet. Pour les associations, l'idée est de leur proposer le presbytère qui est équipé de plusieurs pièces.
M. Deroissart demande où en est le problème de chauffage au presbytère ?
M. le Maire indique étudier les solutions, et remercie Mme Nicolas d'avoir présenté son projet.

Point n° 5 : Présentation du projet de rachat de l'école Jacques Brel

M. le Maire présente le projet de rachat de l'école Brel.
M. le Maire précise que rien n'est fait pour le moment, le projet de rachat de l'école Brel par la CCPM est à l'étude, et il est bien avancé.
La CCPM recherche des locaux pour les services du conservatoire intercommunal de musique.
Il y a eu des visites à Landrecies et au Quesnoy mais les locaux ne conviennent pas.
La CCPM a deux possibilités : soit acheter des locaux, soit construire un nouveau conservatoire. Les deux projets sont sur la table.
M. le Maire a proposé à M. Mazingue, Président de la CCPM et M. Vienne,Vice-président chargé de la culture, l'achat de l'école Brel pour y héberger le conservatoire.
Une visite des locaux a eu lieu en décembre 2023, suivi par celle des professeurs de musique et du personnel du service culture, ils sont enchantés des lieux.
M. le Maire indique qu'une commission culture sera organisée le 6 Février 2024 sur place, ce sera l'occasion de présenter les bâtiments. Suite à cela, une visite est également prévue avec les conseillers communautaires avant le vote.
M. le Maire informe que la proposition de vente sera de 400 000 €. Elle respecte l'évaluation du service des domaines.
M. le Maire indique que la communauté de communes souhaite commencer les cours de l'école de musique en septembre dans ses nouveaux locaux. Nous devons déménager le plus tôt possible afin de permettre à la communauté de commune en cas d'achat de faire des travaux minimum avant septembre.
M. le Maire pose alors la question à l'assemblée : "si j'ai une proposition d'achat par la CCPM en mars-avril, êtes-vous d'accord pour vendre l'école Brel à la CCPM pour un montant de 400 000 € ?"
M. Deroissart dit qu'être d'accord ou non c'est une chose. Mais qu'il n'y a pas si longtemps on parlait de passoire thermique. M Deroissart demande :"comment peut-on rétrocéder en mars-avril les bâtiments vétustes de l'école Brel à la CCPM ? pour une utilisation en septembre ? Tel quel ? et sans travaux ?
M. le Maire informe l'assemblée qu'il y a une enveloppe de 500 000 € pour la restauration du bâtiment prévue par la CCPM. Les travaux pourront se faire au fur et à mesure, car la CCPM n'utilisera pas les locaux de la même façon que nous les utilisons pour une école.
M. le Maire dit qu'il est vrai qu'au moment de trancher pour la réalisation de travaux à l'école Brel, il fallait faire un choix : soit faire des travaux alors que les bâtiments sont occupés ce qui génère des complications. De plus les écoles n'auraient pas été réunies, soit construire une nouvelle école. Le choix s'est porté sur la construction d'une nouvelle école, adaptée aux enfants, qui permet de réunir les enfants, et d'avoir un bâtiment passif.
M. Deroissart fait remarquer qu'il ne s'agit pas du même débat, que "oui" ils étaient d'accord pour réunir les élèves, mais pose la question : "en combien de temps sommes nous capable de faire venir le conservatoire dans de bonnes conditions de chauffage,;.? Il ne faut pas qu'ils s'installent n'importe comment".
M. le Maire explique qu'à la CCPM le personnel sait que l'acoustique des pièces est bonne, et qu'ils pourront changer les fenêtres au fil de l'eau. Le service culture sait qu'il s'agit de vieux bâtiments, et qu'il y a des travaux à faire, M. le Maire leur a fourni les factures d'énergie mais ils répondent à l'urgence de quitter leur bâtiment qui se trouve au Quesnoy.
M. Deroissart indique qu'il se devait de faire la remarque concernant la viabilité du bâtiment tel qu'il est aujourd'hui.
M. le Maire repose la question à l'assemblée concernant leur accord sur la vente des bâtiments de l'école Brel avec le parking à l'arrière.

Nombre d'élus présents : **16** Votants (élus présents et pouvoirs) : **18** Exprimés : **18**

Votes pour : **18** Abstentions et nuls : **0** Votes contre : **0**

Le point est approuvé à l'unanimité

Point n° 6 : Autorisation de procéder à des dépenses d'investissement en début d'année 2024

M le Maire explique que nous sommes engagés dans la construction du groupe scolaire Antoine de Saint Exupéry et que la commune a procédé à un certain nombre de dépenses d'investissement en 2023 (école, rue cache d'erpion, le terrain multisports,...)
Les dépenses réalisées sur les 4 comptes s'élèvent à 3 070 806 €, en sachant qu'il reste un peu plus de 2 000 000 € à payer concernant les travaux de l'école, qu'il faut payer cette somme sur le premier semestre 2024 et que La trésorerie de la commune est à 800 000 €.
M. le Maire explique que tant que le budget n'est pas validé, on ne peut pas faire de dépenses d'investissement, il faut alors que les conseillers autorisent M. le Maire à procéder à des dépenses d'investissement en début 2024 pour un montant maximum de 1 047 536,50 € soit un quart du budget primitif voté en 2023.
Conformément au texte applicable il est proposé d'autoriser des dépenses d'investissement pour un montant total de 767 701 € (inférieur au plafond autorisé)

Nombre d'élus présents : **16** Votants (élus présents et pouvoirs) : **18** Exprimés : **18**

Votes pour : **18** Abstentions et nuls : **0** Votes contre :

Le point est approuvé à l'unanimité

Point n° 7 : Demande de subventions Etat, Région et Département pour les projets 2024

Nous en sommes à la dernière année du PACTE 2, celui-ci est associé à une enveloppe financière, abondée par l'Etat, autorisant la commune à aller chercher des subventions tous les ans.
M. le Maire explique que cette année encore la commune a la possibilité d'aller chercher des subventions, sous conditions de commencer les travaux avant la fin de l'année.
M. Le Maire propose d'étudier les projets suivants :
- Installation d'une chaudière à bois déchiqueté dont le montant s'élève à 750 000 € pour lequel la commune peut avoir 80 % de subvention (étude faite par le PNRA). Elle sera installée dans les ateliers municipaux, et permettra de chauffer le foyer rural, le presbytère, la mairie, la bibliothèque, et la salle des fêtes.

Le second projet est celui de la construction d'une hall couverte de 400m2 derrière la mairie. Celle-ci permettrait de faire des marchés couverts, et de recevoir du monde sans gêner les associations avec l'occupation de la salle des sports.
M. le Maire explique que la loi "Zéro articialisation nette" n'a pas encore été mise en oeuvre concrètement sur les Hauts-de-france. Nous pouvons encore demandé des subventions pour la constructions de bâtiments neufs qui consomme de l'espace. Cela ne sera plus le cas quand la loi sera pleinement mise en oeuvre fin 2024 - début 2025. Il nous faut donc déposer des demandes maintenant.
M. le Maire donne des précisions concernant la hall : elle sera en bois, avec parois vitrées, des grandes ouvertures afin que les camionnettes puissent entrer (ex : le petit hanoï, le boucher...).
La construction de la halle s'inscrit dans le projet plus vaste de revitalisation du centre bourg qui sera mis en place plus tard.
En effet, M. le Maire souhaite aménager la place pour un montant estimé à 1 000 000 €. Le montant étant élevé il est important de réaliser dans un premier temps le réseau de chaleur.
M. le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à demander des subventions pour l'installation de la chaudière (750 000€) et la construction de la halle (1 200 000€); La commune devrait avoir droit au bonus écologique.
M. Deroissart demande s'il s'agit d'un ciblage vers la construction de la hall ou les travaux du presbytère lors du dépôt de la demande de subvention.
M. le Maire lui répond que "non" et lui explique que si on dépose un dossier pour la construction de la halle ce n'est que pour la halle.
M. Deroissart remarque alors que la demande est ciblée.
M. le Maire explique que les lois et le contexte actuels permettent la faisabilité du projet, ce qui ne sera peut-être plus le cas les années suivantes.
De plus, les travaux du presbytère sont estimés à 1 700 000 € car il faut tout remettre aux normes pour pouvoir accueillir les associations : charpente, plancher, escalier de secours, les menuiseries, la ventilation pour les espaces publics, le plafond). Cependant avec le plan sur 10/15 ans de la rénovation énergétique, il sera possible de le faire les années suivantes.
M. Deroissart indique que c'est une prise de risque mais qu'il faut faire la halle tant qu'on à la possibilité d'avoir la subvention avec le pacte 2, et qu'il ne faut pas hésiter.
M. le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.
Le point est approuvé à l'unanimité.

DEPENSES		***RECETTES***	
Montant HT des travaux	*2 495 960,00 €*	*Subvention Etat sollicitée*	*1 000 000,00 €*

		Fond Vert	*500 000,00 €*
Maîtrise d'œuvre	*362 634,00 €*	*Subvention Département (ADVB)*	*345 000,00 €*
T.V.A. (20%)	*571 718,80 €*	*Région (@cte)*	*750 000,00 €*
		Fonds propres de la commune	***835 312,80 €***
MONTANT TTC DE L'OPERATION	*3 430 312,80 €*	*MONTANT TTC DE L'OPERATION*	*3 430 312,80 €*

Nombre d'élus présents : **16** Votants (élus présents et pouvoirs) : **18** Exprimés : **18**

Votes pour : **18** Abstentions et nuls : **0** Votes contre :

Le point est approuvé à l'unanimité

Point n° 8 : Autorisation pour le Maire d'ouvrir une ligne de trésorerie

M le Maire indique que la commune a 800 000 € de trésorerie, et qu'elle a besoin d'environ 80 000 € chaque mois pour les salaires et autres factures.
Cependant, il faut sortir 2 000 000 € sur les cinq premiers mois de l'année 2024 pour finir de payer les travaux de la nouvelle école. En sachant que pour toucher les reliquats des subventions, il faut attendre l'achèvement des travaux.(il faut compter entre 1 et 3 mois pour être payés).
M. le Maire explique que la commune va finir de payer les factures des travaux aux entreprises vers le mois de mai, et qu'elle touchera donc le solde des subventions vers le mois de septembre.
En attendant ces retours de subventions, il faut donc ouvrir une ligne de trésorerie pour continuer à pouvoir payer les autres frais.
M le Maire demande à l'assemblée de modifier la délibération qui a était prise au début du mandat, et de prendre un prêt relais de 1500 000 € à la place des 100 000 € même si M. le Maire indique que la commune ne va pas dépenser cette somme. La banque va étudier le dossier et donnera un plafond.

M. le Maire indique qu'il faut activer la ligne de trésorerie dès le début du mois de février.
M. Louvrier fait remarqué que l'ouverture d'une ligne de trésorerie n'est pas faite pour ça mais pour le fonctionnement.
M. le Maire lui répond qu'il est nécessaire de le faire pour alimenter le compte, les taux sont à l'étude par la banque pour avoir les plus bas possible.
M. le Maire propose de faire un prêt relais de 1500 000 € pour une durée de 24 mois maximum.
M. Deroissart demande d'ajuster le montant en fonction de la demande.
M. le Maire répond que oui, et demande à l'assemblée de passer au vote.

Nombre d'élus présents : **16** Votants (élus présents et pouvoirs) : **18** Exprimés : **18**

Votes pour : **18** Abstentions et nuls : **0** Votes contre :

Le point est approuvé à l'unanimité

Point n° 9 : Informations et questions diverses

M. le Maire a rencontré le président de Noréade sur le sujet de la qualité de l'eau.
L'ARS effectue énormément de recherches dans l'eau pour mesurer les impacts sur la santé. Cependant, l'ARS peine à nous fournir des réponses sur les recherches qu'ils effectuent.
Ils assurent néanmoins que la potabilité de l'eau n'est pas remise en cause selon les critères qu'ils ont mis en place actuellement.
M. Honoré assure qu'après vérification, que la pollution ne vient pas des pommes de terre.
M. Deroissart évoque que la rémanence du problème date d'il y a 20 ans, "il faut faire attention à ce qu'on met sur la terre et à ce qu'on boit, et on nous ment sur ce qu'il y a dedans. L 'ARS fait son travail, mais on ne sait pas les critères de potabilité, et règle sanitaire. On ne sait pas si nos bêtes boivent de l'eau de qualité. C'est notre rôle d'élu de revoir la copie, avec le temps on empoisonnera les générations futures."
M. Honoré explique que depuis 20 ans il y a eu d'énormes progrès sur ce qui est déversé sur les terres, et que les doses d'engrais ne sont plus les mêmes.
M. Honoré demande à chacun de ne pas tout remettre en cause sans savoir ce qui est mis en place. Il y a un respect de la réglementation en France et en Europe en comparaison à d'autre pays. La pollution ne vient pas que des agriculteurs mais aussi des habitants."
M.Deroissart :"il faut prendre en considération qu'il y a encore des gens qui utilisent l'eau de la rivière pour les bêtes et si elle est polluée... Il ne faut pas rétrocéder aux propositions de noréade, il faut avoir son propre réseau d'eau. On doit protéger notre espace en tant qu'élu."

- A quel moment comptez-vous nous donner la date buttoir concernant la conception du bulletin municipal de 2024 ?
- Pouvez-vous nous préciser quelle est la procédure à suivre afin que nous puissions également communiquer via les médias officiels de la commune (ex : facebook, affichage municipal,...)?
M. le Maire indique que le conseil municipal a voté un règlement intérieur au début de mandat, qui stipule que les lieux de l'expressions sont dans le bulletin municipal, et donne le nombre de caractères autorisés.
M. le Maire indique à M. Deroissart que l'opposition à jusqu'au 15 janvier maximum pour transmettre sa communication pour le bulletin municipal.
M. Deroissart dit qu'Il n'y a pas les photos de l'opposition, pas d'endroit pour indiquer leurs opinions et sur facebook, pas de possibilité de mettre un endroit particulier pour l'opposition.
M. le Maire informe les membres de l'opposition qu'ils ont droit à 50 mots dans la lettre d'information.
M. Deroissart indique que l'opposition souhaitait commenter la vidéo d'allocution des voeux de M. le Maire mis sur les réseaux.

- Quelle évolution des projets dans la nouvelle école en fonction de nos remarques lors du dernier conseil municipal (médiathèque, déménagement.)
M. le Maire répond que la discussion du déménagement de l'école a déjà eu lieu plusieurs fois et qu'il est toujours prévu au mois d'avril. M. le Maire indique que pour le moment il s'agit de rassembler les cartons, et s'agira ensuite de mettre à disposition une benne ou faire des aller-retours à la déchetterie, c'est en discussion avec Mme Poix.
M. le Maire informe l'assemblée qu'une visite de l'école sera prévue avec les parents d'élèves avant l'ouverture en mai.
M. Deroissart tient à préciser que Madame l'inspectrice a accordé 2h sur leur temps des institutrices pour elles faire les cartons. Et ajoute que ce n'est pas aux enfants de faire le déménagement, M. Deroissart demande ce qu'il y a à mettre à la benne.
M. Deroissart demande de qu'il en est de la demande de médiathèque ?

M. le Maire répond qu'il y a une bibliothèque prévue dans la nouvelle école depuis le début du projet, une seconde va être ajoutée en dessous de l'escalier. Cependant, il n'y aura pas de médiathèque avec un accès aux ordinateurs alors que la commune vient d'investir 24 000 € pour le numérique : écrans, tablettes avec clavier, robots .. M. le Maire répond qu'il n'y a aucun problème pour l'accès au numérique dans les écoles de Gommegnies qui sont déjà bien équipées.
M. Deroissart rétorque que les achats faits sont pour l'école Jouglet
M. le Maire lui fait remarquer qu'il s'agit d'un groupe scolaire.
M. Deroissart réclame un CDI (Centre de Documentation et d'Information)
M. le Maire répond que dans l'école il n'y a pas de CDI mais qu'il y a une bibliothèque scolaire, en plus de la bibliothèque municipale, contrairement à d'autres villages qui n'ont qu'une bibliothèque municipale.
M. Honoré fait remarqué que les écrans sont transportables dans toutes les salles.
M. le Maire indique qu'il est ouvert à toutes propositions des enseignantes pour le numérique, et que les achats effectués vont au delà des propositions.

- Où comptez-vous installer les associations occupantes des locaux du bâtiment communal Brassens au vu des projets sur cet espace ?
M. le Maire indique que des salles du presbytère leurs seront proposées, et qu'il est possible de mettre à disposition les services techniques pour le déménagement des associations.
Mme Lerch demande s'il y a un timing prévu ?
M. le Maire répond que non, pour le moment la commune est dans l'attente de la proposition d'achat de Mme Nicolas.

- La proposition d'installer des lits superposés dans le futur dortoir de l'école Saint-Exupéry est-elle la seule solution envisagée ? Et le cas échéant engendre-t-elle un coup supplémentaire au vu des exigences en termes de sécurité ? (Décret n°95-949 du 25 août 1995 relatif à la prévention des risques résultant
de l'usage des lits superposés destinés à être utilisés en collectivités)
M. le Maire répond que "bien évidemment si on achète des lits, ils seront aux normes de sécurité". Il s'agit d'une réflexion abordée en conseil d'école car il y a de la demande pour le dortoir à l'école, M. le Maire indique qu'il y a 39 lits simples actuellement à l'école, beaucoup de parents ont des problèmes de garde pour des enfants donc ils souhaitent laisser les enfants de plus en plus tôt à l'école toute la journée, de plus la sieste est obligatoire, ainsi que la scolarisation à partir de 3 ans. Ce qui engendre une surcharge au dortoir, M. le Maire remarque que si la commune n'adapte pas le dortoir les familles partiront ailleurs.
C'est pourquoi M. le Maire s'est renseigné pour des lits adaptés, superposables, mais rien est encore acté, il faudra voir en fonction des demandes à venir.

- Comment comptez-vous optimiser les dépenses de la commune au vu des frais engendrés par le litige remporté par Madame Marie Peters au tribunal administratif ?
M. le Maire indique que son avocat a fait plusieurs requêtes auprès de l'avocat de Mme Peters restées sans réponse, et qu'il s'agit d'une affaire privée de Mme Peters
Il n'y a pas de dépense par la commune, l'impact est vraiment minime.

- Est ce que les PAV sont en service ?
M. le Maire explique qu'ils sont opérationnels des qu'ils sont posés, cependant durant la période de transition tant qu'il y a la cloison dans la poubelle, les riverains peuvent utiliser les deux. Le personnel intercommunal passera dans la commune pour enlever les cloisons, à partir de ce moment là, les riverains ne pourront plus

utiliser la poubelle pour le verre, il faudra se rendre aux PAV.
M. Deroissart : "Est ce que c'est la CCPM qui a défini une tournée tous les 15 jours ?
M. le Maire répond que "oui", et explique que pour réduire le volume des déchets, la CCPM veut inciter à mieux trier, mieux consommer et à jeter moins.

M. Benoît GUIOST, Maire, clôture la séance à 21H37